

Période : du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019 (6 livraisons)

Je soussigné (e), Madame, Monsieur (Nom, Prénom) : _____ Téléphone portable : _____

M'engage à payer à l'avance l'achat de **volailles bio certifiées Ecocert au prix de 9 € le kg**, en provenance directe de la ferme de JEAN-MARC PINOCHET à ST-AARON 22400, volailles qui seront livrées : **(PENSER A APPORTER UN SAC ISOTHERME)**

Le mercredi entre 18 h 30 et 19 h 30 - à la salle Théophile Briant - 2 allée de la Goëlette - au Lévy - Saint-Malo

Livraisons 2018	10 oct	7 nov	5 dec	9 janv	6 fev	6 mars	9 € /kg	Montant en €	Régularisation saison passée
P. de 1,7 kg env.							Nbre de pouletsx 15,30 €		
P. de 2 kg env.							Nbre de pouletsx 18 €		

TOTAL

Payable en 1, 2 ou 3 fois (les chèques sont encaissés au début des mois de mai, juin, juill). Chèques à établir à l'ordre de Jean Marc PINOCHET
En fin de contrat, la régularisation du solde positif ou négatif se fera soit par report de solde sur l'abonnement pour la saison suivante soit par règlement en espèces. Il m'appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid à la réception de ma commande validée par émargement. En cas de commande complémentaire je m'engage à régler le montant de la commande directement au producteur lors de la livraison. En cas d'absence, je délègue une personne pour prendre ma commande ou je m'arrange avec la personne référente, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué. J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, une permanence sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par l'Amap.

Date :

SIGNATURE :

✂..... partie à conserver par l'adhérent pour mémoire

Livraisons 2018	10 oct	7 nov	5 dec	9 janv	6 fev	6 mars	9 € /kg	Montant en €	Régularisation saison passée
P. de 1,7 kg env.							Nbre de pouletsx 15,30 €		
P. de 2 kg env.							Nbre de pouletsx 18 €		